

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 25/03/2025

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 21/03/2025

Id S2low : 062-256204033-20250313-CFU\_2024-BF

Le président du SITAC,  
Philippe MIGNONET



### **F1 : Compte Financier Unique 2024**

*Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président du SITAC délégué aux Finances*

Le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître :

en **FONCTIONNEMENT** :

Des **dépenses** pour **25 021 033.36 €** caractérisées par :

→ Les charges à caractère général pour : 18 090 173.56 € (dont 10 950.00 € de charges rattachées) reprenant en grande partie les charges d'exploitation de notre délégataire de service, les locations de véhicules, les taxes foncières et charges de copropriété, les annonces et insertions ainsi que les frais d'études et d'assurances.

→ Les charges de personnel pour : 175 869.94 €

→ Les atténuations de produits pour : 768.44 €

→ Les charges de gestion courante pour : 257 341.45 €

→ Les intérêts d'emprunts et autres charges financières pour : 61 465.69 €

→ Les charges exceptionnelles pour : 5 194 220.70 €

→ Les opérations d'ordre pour : 1 241 193.58 €

Des **recettes** pour **23 205 358.60 €** caractérisées par :

→ Le versement mobilité pour : 19 403 228.87 €

→ Les recettes d'exploitation pour : 58 575.33 €

→ Les subventions d'exploitation versées par la Région pour : 1 070 734.56 € dont 84 131.16€ de produits rattachés.

Il s'agit des subventions versées au titre du transfert de la compétence transport scolaire.

→ Les recettes compensatoires à la gratuité pour : 957 960.80 €

→ Les autres produits de gestion courante pour : 93 348.98 €

→ Les produits exceptionnels pour : 1 579 198.45 €

→ Les opérations d'ordre pour : 42 274.30 €

→ Les atténuations de charges pour : 37.31 €

Ainsi que ***l'excédent reporté*** de 2023 pour **7 012 355.80 €**.

La section de fonctionnement laisse donc apparaître un excédent de **5 196 681.04 €**.

en **INVESTISSEMENT**

Des **dépenses** pour **4 582 804.33 €** caractérisées par :

- Les immobilisations incorporelles pour 39 315.31 €
- Les immobilisations corporelles pour 201 089.50 €
- Les opérations d'équipements pour 714 455.94 € :
- ✓ Opération 101 (centre bus) : 137 284.32 €
- ✓ Opération 108 (matériel roulant) : 514 118.00 €
- ✓ Opération 116 (système information voyageurs) : 34 981.62 €
- ✓ Opération 114 (cellules de comptage) : 6 200.00 €
- ✓ Opération 117 (système d'accès box à vélos) : 8 000.00 €
- ✓ Opération 118 (boitiers éco conduite) : 13 872.00 €
  
- Les opérations pour compte de tiers (travaux Mov'in) : 31 689.72 €
- Les opérations d'ordre (chapitres 40 et 41) pour 3 244 959.91 €
- Les emprunts et dettes assimilées pour 351 293.95 € correspondant au remboursement du capital de la dette

Des **recettes** pour **14 096 387.25 €** caractérisées par les opérations d'ordre (chapitres 40 et 41) pour 4 443 879.19 €, les recettes du compte de tiers pour 5 157 960.69 € et l'**excédent reporté** pour 4 494 547.37 €.

La section d'investissement laisse donc apparaître un excédent de **9 513 582.92 €** sans tenir compte des restes à réaliser (1 322 180.14 € en dépenses).

**Le compte financier unique 2024 donne donc un excédent global comptable de clôture de : 14 710 263.96 €**

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2025 comme suit : compte 002 (report de fonctionnement) : 5 196 681.04 €

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

**Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Catalais**

DELIBERATION

F1

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024  
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Nombre de membres en exercices	31
Nombre de membres présents	1_/17/
Nombre de suffrages exprimés	1_/2/0/
Votes	Contre 1_/1/0/ Pour 1_/2/0/

Le Président s'étant retiré, le Comité Syndical réuni sous la présidence (1) de M. Michel HAMY délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par M. Philippe MIGNONNET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1\*) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE
Résultats reportés
Part affectée à investiss
Opérations de l'exercice
Totaux
Résultat de clôture en euros (2)

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
7 012 355,80 €	
25 021 033,36 €	23 205 358,60 €
25 021 033,36 €	30 217 714,40 €
	5 196 681,04 €

Besoin de financement  
Excédent de financement  
Restes à réaliser DEPENSES  
Restes à réaliser RECETTES  
Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2\*) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3\*) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros

4\*) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement comme suit :

**5 196 681,04 €**

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
4 494 547,37 €	
4 582 804,33 €	9 601 839,88 €
4 582 804,33 €	14 096 387,25 €
	9 513 582,92 €

9 513 582,92 €  
1 322 180,14 €  
8 191 402,78 €

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00 €	11 506 903,17 €
29 603 837,69 €	32 807 198,48 €
29 603 837,69 €	44 314 101,65 €
	14 710 263,96 €

2\*) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3\*) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros

4\*) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement comme suit :

**5 196 681,04 €**

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
4 494 547,37 €	
4 582 804,33 €	9 601 839,88 €
4 582 804,33 €	14 096 387,25 €
	9 513 582,92 €

9 513 582,92 €  
1 322 180,14 €  
8 191 402,78 €

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00 €	11 506 903,17 €
29 603 837,69 €	32 807 198,48 €
29 603 837,69 €	44 314 101,65 €
	14 710 263,96 €

2\*) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3\*) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros

4\*) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement comme suit :

**5 196 681,04 €**

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Président du SITAC

**Monsieur Philippe MIGNONNET**



(1) Le Président ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte financier unique et il ne doit pas participer au vote.

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 13 MARS 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize mars, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi six mars.

#### **Présents :**

##### *Titulaires :*

Monsieur Guy BEGUE  
Monsieur Marc BOUTROY  
Monsieur Sébastien CASTELLE  
Madame Anne DECAESTECKER  
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE  
Monsieur Jean-Michel DORET  
Madame Thérèse DUPUY  
Monsieur Michel HAMY  
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN  
Monsieur Jean-Luc MAROT  
Monsieur Fabrice MARTIN  
Monsieur Jacques MERLEN  
Monsieur Yves SANDRAS  
Madame Frédérique VAN ROOY

##### *Suppléants :*

Monsieur Patrick CROMBEZ  
Monsieur Dominique DARRE  
Monsieur Ladislav LOZANO

#### **Excusés :**

Monsieur Guy ALLEMAND, pouvoir à Thérèse DUPUY  
Madame Patricia BASSET  
Madame Natacha BOUCHART  
Monsieur Bernard DELALIN, pouvoir à Michel HAMY  
Monsieur Guy HEDDEBAUX  
Monsieur Frédéric HENOT  
Monsieur Jean-François LACROIX  
Monsieur Jean-Marc LEROY  
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Yves SANDRAS  
Madame Laurence LOUCHEZ

#### **Absents :**

Monsieur Patrice CAMBRAYE  
Madame Adeline DECLERCQ  
Monsieur Laurent LENOIR  
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT  
Madame Corinne NOËL  
Madame Claudia ROBERT

Nombre de membres : 30	Quorum : 16	Nombre de présents : 17	Voix exprimées : 20
------------------------	-------------	-------------------------	---------------------